

Que faire en cas de blessure ?

La blessure est bénigne : comprimez la plaie 5 à 10 mn jusqu'à cessation du saignement et traitez-la comme n'importe quelle autre plaie.



ALERTEZ OU FAITES ALERTER LES SECOURS IMMÉDIATEMENT

En cas de saignement abondant : comprimez immédiatement l'endroit qui saigne et allongez vous.

Dans le cas de saignements multiples ou pour remplacer la compression : posez un pansement compressif avec une épaisseur de tissu propre fixée par une bande élastique ou un lien large.

Si le saignement persiste : posez un garrot à quelques centimètres au-dessus de la plaie avec un lien de toile solide et large pour arrêter le saignement.

En cas de coup ou de chute sans plaie ouverte : comprimez la zone et surveillez les signes d'hémorragie interne (essoufflement, pâleur, fatigue inhabituelle, mal de tête sévère ou tout autre malaise).

QUE FAIRE EN CAS DE SAIGNEMENT DE NEZ ?

Asseyez-vous la tête penchée en avant. Mouchez-vous vigoureusement et comprimez les narines pendant 10 mn. Si au-delà de 10 mn, le saignement persiste, appelez ou faites appeler les secours.



CONTACTS UTILES



NUMÉROS D'URGENCE :

15 : SAMU

112 : DEPUIS UN PORTABLE

114 : SMS POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

05.55.33.20.00 : SOS MÉDECINS

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL : 05.55.77.65.63.



NUMÉRO UTILE :

05.55.05.55.55 – poste 52383 :

Service de médecine vasculaire
CHU de Limoges (Uniquement en journée).



Santé au Travail

Site web : www.aist87.org

Mail : contact@aist87.fr



Santé au Travail



**JE TRAVAILLE SOUS
ANTICOAGULANTS**

QUE DOIS-JE FAIRE ?

santé & prévention
des risques professionnels

IDENTIFIER LES RISQUES !

Votre activité professionnelle peut vous exposer à des risques inhérents à l'utilisation d'outils, de véhicules mais aussi au poste de travail lui-même :

- Coupure : scie, couteau, disqueuse, taille-haies, ...
- Blessure : perceuse, cloueuse pneumatique, ...
- Ecrasement : marteau, vérin, presse, ...
- Accident de conduite : véhicule léger, poids-lourd, engin de levage, automoteur, ...
- Chute de hauteur : échafaudage, échelle, toiture, ...
- Chute de plain-pied : sol glissant, encombré, ...

EN CAS DE BLESSURE, le danger est de faire une hémorragie (interne ou externe) due à votre anticoagulation.

LE TRAITEMENT DE VOTRE MALADIE NÉCESSITE LA PRISE D'UN MÉDICAMENT ANTICOAGULANT.

IL Y A DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ÉVITER OU LIMITER LES RISQUES

COMMENT LIMITER LES RISQUES A VOTRE POSTE DE TRAVAIL ?



- **Demander un rendez-vous** avec le médecin du travail et l'informer de votre traitement. En fonction des risques, il pourra vous proposer des études de postes et si possible un aménagement de celui-ci ou un changement de poste temporaire.
- Il n'est pas obligatoire de signaler votre traitement à votre employeur. Toutefois, cela est conseillé afin de faciliter les aménagements ou les changements de poste qui s'avèreraient nécessaires.
- **Respecter scrupuleusement les consignes ou protocole de sécurité** lors de l'utilisation de machine dangereuse (scie circulaire, ...) ou lors d'activité risquée (déchargement de camion, ...). Ne jamais utiliser des outils et des machines débridés.
- **Respecter le port des EPI** est indispensable pour éviter les blessures.
- Respecter une bonne observance thérapeutique : **ne pas sauter ou doubler les prises**, tenir à jour votre carnet de suivi et l'avoir sur vous. Réaliser les bilans sanguins de surveillance.
 - Connaître les **signes du syndrome hémorragique** afin de dépister un surdosage augmentant le risque hémorragique en cas de blessure : saignement de nez, de gencives, sang dans les urines, les selles et les crachats, hématome spontané et/ou important, règles trop abondantes.
- **Respecter une bonne hygiène de vie** en éliminant ou diminuant la consommation de tabac et d'alcool.
- **Ne pas faire d'interactions médicamenteuses** en pratiquant l'automédication. Ne jamais prendre d'antalgique, d'anti-inflammatoire ou d'aspirine (même en vente libre) sans l'avis de votre médecin traitant ou de votre pharmacien.

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL PEUT VOUS AIDER À FAIRE LE POINT SUR CES RISQUES